quelques instants avant chez Leman, furent aperçus par plusieurs témoins, au moment où ils s'échappaient de la demeure de cette demoiselle, par une fenêtre du grenier. On les vit longer la nochère, descendre sur la toiture de la cuisine de Leman, puis dans la cour, s'enfuir par le couloir de la maison et se diriger vers la rue de l'Ermitage. Les détails fournis sur leurs costumes, par les personnes qui les avaient auparavant aperçus dans le cabaret Leman, ne laissent aucun doute sur leur identité.

Waeghe et Vanderauwera ont nié au cours de l'information; mais ils ont avoué leur culpabilité en prison à plusieurs détenus.

Le médecin, qui a procédé à l'autopsie, a retrouvé sur le visage de Mlle Leclercq, son bras gauche et sa main droite, les traces de vingt-cinq excoriations prouvant la résistance qu'elle avait opposée à des agresseurs. Elles provenaient, pour la plupart, de coups d'ongle. Quelques-unes pouvaient être le résultat de l'application sur la face d'un mouchoir ou d'une main rugueuse. Le siège de ces lésions semble indiquer qu'on a cherché à étouffer les cris de la victime.

La mort, conclut l'expert, a été très rapide, sinon subite, et résulte vraisemblablement de l'arrêt brusque du cœur qui a pu être déterminé par la frayeur ou une émotion vive. Elle n'a pas été la suite directe des violences exercées sur Mlle Leclercq.

Celle-ci était sans doute morte, quand les malfaiteurs ont pris la fuite, en croyant que sa mort était leur œuvre. Ils n'en ont pas moins eu, d'après l'accusation, l'intention homicide. Elle ressort de la lutte qu'ils ont engagée, et leur tentative d'assassinat n'a été arrêtée que par le décès subit de leur victime. Leur préméditation est établie par cette circonstance que l'un d'eux était porteur d'un couteau-poignard.

Le 17 ou le 18 mars, Mlle Leclercq avait été déjà volée. Elle avait signalé le vol au commissaire de police. Une somme de 123 francs et la reconnaissance d'un prêt de 8,000 francs lui avaient été dérobées.

Il est à remarquer que le voleur avait dû pénétrer chez elle par la fenêtre de son grenier, c'est-à-dire par l'endroit que Waeghe et Vanderauwera ont, le 23, choisi pour sortir de sa demeure. La reconnaissance soustraite a été vue aux mains de Waeghe, avant le second crime infiniment plus grave.

Les témoins

Ils sont nombreux. Le parquet général en a fait citer dix-neuf dont les noms suivent : MM. Louis Laché et Louis Lecomte, commissaires de police à Roubaix; Henri Bernard, 28 ans, épicier rue Vaucanson; Palmyre Farvacque, femme Desrousseaux, 46 ans, ménagère, rue Monge : Marie Vandeputte, femme Deletête, 47 ans, bambrocheuse, rue Desaix ; Justine Tamiry, 40 ans, demoiselle de magasin, rue de l'Hermitage ; Emilie Tréheux, 35 ans, demoiselle de magasin, à Douai ;

Henri Wystraete, 25 ans, mouleur à Roubaix ; Charles Vanschemelhoute, 55 ans, marchand de frites rue de l'Alma; François Waeghe, 50 ans, chauffeur à Sorel-le-Grand; Fanny Schoutteten dite Marie Vermeulen, 25 ans, fleuriste rue de l'Alma; Charles Dhont, 21 ans, acrobate, rue du Collège; Alcidie Dewasmes, femme Vandendriessche, 35 ans, cabaretière, rue de la Redoute; Léocadie Tournant, fille soumise à Dunkerque; Céline Mallaert, femme Favier, 20 ans, cabaretière à Flers; Louis Tamiry, 35 ans, serrurier à Roubaix rue Notre Dame; Pauline Mathon, femme Tamiry, 39 ans, ménagère rue de la Redoute; Clémence Desreck, veuve Vandenhoonsche, 42 ans, ménagère rue Gréty, et M. le docteur Castiaux, médecin-légiste à Lille. François Waeghe, père de l'un des accusés, est absent. On passe outre aux débats.

Interrogatoire

D. à Waeghe. Reconnaissez-vous être l'un des auteurs du crime de la rue Vaucanson? — R. Je suis complètement innocent.

Waeghe reconnaît avoir acheté un tricot de laine à la « Maison Bleue », à Douai, mais il prétend qu'il a été enveloppé dans un journal. La demoiselle de magasin a déclaré le contraire. Bref, les deux accusés opposent aux charges des dénégations absolues.

Dépositions

1er témoin : M. le commissaire Laché raconte les premières constatations qu'il fit. Il a interrogé la femme Deletête qui vit s'enfuir les accusés par la lucarne. 2e témoin : Le docteur Castiaux a seulement constaté sur le cadavre de nombreuses écorchures, très petites, et à divers endroits cela pouvait provenir de coups d'ongles, ou d'un tampon, de l'application de la main ou d'une serviette sur la face.

Le cœur était malade depuis longtemps. Il ne faut pas grand'chose pour qu'un cœur comme celui-là s'arrête. La frayeur peut suffire à causer la mort. Il n'y avait aucune trace de strangulation.

3e témoin : M. Henri Bernard habite la rue Vaucanson. Il fut surpris de ne pas voir sortir Mlle Leclercq comme d'habitude. Il a fait avertir les parents de la victime. 4e témoin : Mlle Justine Tamiry est la nièce de Mlle Leclercq. Elle demeurait non loin de sa tante. Le soir du crime, elle voulut entrer chez elle, mais elle ne reçut pas de réponse. Il y avait alors de la lumière à l'étage.

5e témoin : Mlle Tréheux est la demoiselle de magasin de la « Maison Bleue ». Elle a vendu à Waeghe un maillot et un boulard. Or, elle se sert, pour envelopper les objets qu'on lui achète, d'un papier rose réclame, absolument semblable à celui trouvé rue Vaucanson.

6e témoin : La femme Favier, de Flers, près Douai, fut la logeuse de Waeghe. Celui-ci est allé deux ou trois fois à Roubaix ; il y est parti le 23 mars, à deux heures, avec Vanderauwera. M. le Président, après ce témoignage, fait donner lecture des dépositions de Waeghe père, absent. Cet homme a dit avoir connu des caoutchoucs à son fils. La femme Favier, au contraire, ne lui en a pas vu.

L'accusé Waeghe : J'ai eu des caoutchoucs dans le temps, mais différents de ceux saisis chez Mlle Leclercq. Ces derniers ne sont pas à moi.

7e témoin : M. le commissaire de police Lecomte a interrogé Leman, le voisin. Les deux malfaiteurs sont entrés chez lui dans la soirée, vers huit heures ; l'un d'eux portait un paquet. Plus tard, vers dix heures du soir, Leman entendit du bruit et monta à l'étage. En redescendant, il se cogna à l'un des hommes qui étaient venus précédemment dans son estaminet. C'était celui que son compagnon appelait Désire.

8e témoin singulière avait antérieurement été adressée au témoin-cabaretier : « Est-ce que la police de sûreté n'est pas cachée dans la maison de la vieille? » Mlle Leclercq ayant été volée quelques jours avant, les accusés pouvaient craindre qu'une surveillance fût exercée. Il y a plus, Vanderauwera aurait raconté toute la scène du crime à Leman qui, à son tour, la rapporta à M. le commissaire, en lui demandant le secret.

Me Plouvier demande ensuite aux deux commissaires de police des renseignements sur divers témoins. Il en résulte que plusieurs sont loin d'être recommandables. Leman a été condamné pour vol depuis l'affaire. Quant à la fille Holvoet, on l'a trouvée noyée dans le canal.

9e témoin : Mme Dusremeaux a entendu d'abord comme des pleurs ou des sanglots. Dix minutes après, elle a vu deux hommes descendre du toit.

9e témoin : La femme Deletête demeure près du cabaret de Mlle Leclercq. Elle a vu deux individus sortir du grenier. Elles ne les a pas reconnus.

10e témoin : Fanny Schoutteten habitait chez Leman. Elle vit, le 23 mars au soir, passer deux hommes sans les reconnaître.

D. — Vous avez déclaré à l'instruction avoir reconnu Vanderauwera et Waeghe? — R. Non pas.

11e témoin : La femme Vandendriessche déclare que les accusés sont venus chez elle avec la fille Schoutteten et sont repartis avec elle. 12e témoin : Léocadie Tournant était domestique de la femme Vandendriessche. Elle donne des renseignements sur les costumes que portaient les accusés ce soir-là. 13e témoin : Charles Dhont, actuellement dans un régiment de ligne, a perçu du bruit, lui aussi. On lui a répondu : « Ce sont des chats qui sont sur le toit. » Presque aussitôt après, le témoin a vu passer Waeghe et Vanderauwera.

14e témoin. — Charles Vanschemelhoute a rencontré Waeghe le 23 mars à dix heures du soir, avec un compagnon que le témoin ne connaît pas. L'accusé Waeghe prétend que c'est inexact.

15e témoin. — Henri Wystraete a vu ensemble à dix heures du soir, près du théâtre Deschamps, les deux accusés qui sont très connus de lui.

16e témoin. — La veuve Vandenhoosche habite près de la mère de Vanderauwera. Celle-ci lui a dit : « Waeghe a pris la vieille dame et l'a montée en haut. Waeghe me l'a raconté; mais il ne faut pas en parler. »

Les derniers témoins sont relatifs au vol antérieur. Leurs dépositions sont donc moins importantes.

Réquisitoire et défense

Entre le ministère public et les défenseurs Me Degand et Plouvier, s'engage une discussion très serrée. M. l'avocat général Chouzy relève toutes les charges, les développe et les groupe. La défense, au contraire, les combat une à une. L'accusation demande un verdict sévère. M. l'avocat général ne connaît même pas de circonstances atténuantes; mais il laisse aux jurés le soin d'en trouver, s'ils croient qu'il en existe.

La défense ne supplie pas seulement pour obtenir une atténuation. Elle soutient que la preuve n'est pas faite.

Les questions posées au jury

Elles sont assez nombreuses, et ce sont les suivantes :

I. Waeghe est-il coupable d'avoir volé à Mlle Leclercq, antérieurement au 23 mars, 123 fr. et la reconnaissance d'un prêt? Ce vol a-t-il eu lieu la nuit? A-t-il été commis dans une maison habitée? A-t-il été réalisé à l'aide d'escalade?

II. — Waeghe est-il coupable d'avoir soustrait du numéraire chez Mlle Leclercq, le 23 mars? Vanderauwera est-il coupable du même vol? Ce vol a-t-il été accompli la nuit, dans une maison habitée, par deux ou plusieurs personnes? L'un des voleurs était-il porteur d'une arme apparente ou cachée? Le vol a-t-il été accompagné de violences? Ces violences ont-elles laissé des traces de blessures ou de contusions?

III. — Waeghe est-il coupable de tentative d'homicide volontaire sur la personne de Mlle Leclercq? Vanderauwera est-il également coupable de tentative d'homicide sur cette personne? La tentative d'homicide volontaire a-t-elle eu lieu avec préméditation? A-t-elle été concomitante au vol?

Le verdict

Le jury répond affirmativement sur la tentative d'assassinat et le vol antérieur, et négativement sur le vol du 23 mars. Il accorde des circonstances atténuantes. Waeghe est condamné à **vingt ans de travaux forcés** et vingt ans d'interdiction de séjour, Vanderauwera à **vingt ans de travaux forcés** et à la **relégation**. Avec ces peines se confondront celles prononcées hier et ce matin.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 13 décembre 1899.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Une poursuite contre « Le Réveil du Nord ». — M. Pioteix, gérant du journal le *Réveil du Nord*, était cité devant le Tribunal correctionnel, sous l'inculpation de diffamation par la voie de la presse : Il s'agit d'un article paru sous la rubrique *Vieux-Condé* et dans lequel, en des termes vagues, étaient pris à parti les prêtres de la paroisse, pour des faits odieux. Les deux vicaires, M. l'abbé Jacquemont et M. l'abbé Béene, ont alors résolu de saisir la justice.

Me Delepoulle, en leur nom, réclame, outre la peine que requerra le ministère public, une somme de 2000 fr. à titre de dommages-intérêts, et l'insertion du jugement dans le *Réveil du Nord* ainsi que dans trois autres journaux à leur choix. La Société de la Presse populaire, propriétaire du journal, est assignée comme civilement responsable et comparaît par Me Bottel, avoué. Me Rajat, avocat du *Réveil*, conteste la désignation suffisante des plaignants, et plaide en outre une question de frais, et de coût d'acte. L'affaire est mise en délibéré; le jugement sera rendu mercredi prochain.

Le procès de la « Croix du Nord ». — Jugement. — Nous avons parlé il y a huit jours du procès en diffamation intenté à la *Croix du Nord*, pour diffamation et refus d'insertion, par M. Morel, ancien avocat à la Cour de Paris, beau-frère de M. Gamelin, candidat au Conseil général. Le jugement a été rendu à l'audience d'hier : M. Cloren, gérant du journal, est condamné en 16 fr. d'amende, 1 fr. de dommages-intérêts, pour la diffamation et 1 fr., encore pour le refus d'insertion; en outre, le Tribunal décide que la lettre rectificative envoyée et non insérée le sera à la même place et *dans les mêmes caractères que l'article incriminé ; il décide* enfin que le jugement devra être publié dans la *Croix du Nord* et dans trois autres journaux de la région au choix du plaignant, sans toutefois que le coût de chacune de ces insertions puisse excéder 30 francs.

A propos de fraude d'octroi. — Encore un jugement qui devait être rendu d'une affaire plaidée il y a huit jours ; M. Jules Vorcux était inculpé d'avoir enlevé de la gare de Roubaix deux bidons de vernis sans payer les droits. Une transaction étant intervenue dans l'intervalle du délibéré, point n'y eut de décision ; l'affaire est rayée.

Encore la fraude. — Un jeune homme de 19 ans, Cyrille Quiret, est passé en France avec cheval et voiture sans payer les droits. Il est condamné à 6 jours de prison et à 705 fr. d'amende.

Eloi Landrieux, 24 ans, peigneron à Roubaix, rue Bourdaloue, cour Doblock, 4, fraude de 2 kilogs de café, 2 mois de prison et 500 fr. d'amende. — Emile Marquette, 20 ans, journalier à Cysoing, 6 jours avec sursis et 500 fr. — Six jours et 500 fr. par défaut à Ernest Leveugle, 16 ans, journalier à Tourcoing, rue du Général-Bonnard; Edouard Lemaire, 15 ans 1/2, bâcleur, rue St-Joseph à Tourcoing, est confié à l'assistance publique. — Sidonie Fontaine, 15 ans 1/2, bâcleuse à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Mathon, remise à ses parents, 500 fr. d'amende.

Dominique Vandenbeynde, 14 ans 1/2, teinturier à Roubaix rue Jacquart, cour du Gaz, fraude en compagnie d'un sieur Jules Dewacle qui sera ultérieurement poursuivi, remis à ses parents, 500 francs d'amende. — Omer Verfaillie, 10 ans 1/2, demeurant chez ses parents, rue de Jemmappes, à Roubaix, est par défaut confié à l'assistance publique et condamné à 500 francs d'amende. — Eugène Vercruysse, 15 ans, sans profession ni domicile à Roubaix, fraude et vagabondage, remis à l'assistance publique, 500 francs d'amende. — Enfin deux fillettes, Victorine et Jeanne Florent, de Roubaix, poursuivies pour fraude de café, le 16 juillet, sont remises à leurs parents et condamnées à 500 francs d'amende; le père est déclaré civilement responsable.

Trois jours de prison et 500 fr. d'amende à Oscar Gheldof par défaut, pour fraude d'allumettes. Joseph Crespisom, de Roubaix, rue Turgot, 6 jours et 500 fr. pour fraude. Léontine Verniers, 34 ans, Marie Pauwels, 36 ans, ménagère à Roubaix, rue Dampierre, cité Jonville, et Jules Desmet, 46 ans 1/5, bâcleur, boulevard de Beaurepaire, estaminet Cailleux, s'entendent infliger chacun 3 mois de prison et 500 francs d'amende ; les deux femmes obtiennent la loi Bérenger.

Affaires diverses. — Mélanie Claeys, 23 ans, servante, vol de vêtements chez Mme Harbon, cabaretière à Flers, hameau du Petit Wasquehal, 2 mois de prison. Paul Decourcelle, 40 ans, journalier à Lannoy, rebellion et outrages au gendarme Taquet et Ivresse, le 10 décembre 1 mois de prison et 5 francs. — Clovis Buire vagabondage, 15 jours. — Albert Keghels, infraction à un arrêté d'expulsion, 40 jours. — Louis Derreumaux, 36 ans, journalier à Roubaix, ivresse en récidive correctionnelle, 6 jours et 25 francs.

Tribunal de Commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 13 décembre.* — Présidence de M. Albert Prouvost. — Les cabaretiers, locataires de brasseurs doivent, en principe, se fournir exclusivement de bière chez ces brasseurs. Le Tribunal a consacré, en en décidant ainsi dans une affaire Salembier contre Henry, un usage local tellement répandu qu'il s'impose, même quand il n'y a point de convention expresse à ce sujet.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Louis DENDUYTS-DE CROO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis-Auguste Denduyts**, ex-comptable de la maison Dazin-Motte fils, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1899, à l'âge de 76 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 13 courant, à 8 h., aux Vigiles, qui seront chantées le *même jour*, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 121. 60375

Les amis et connaissances de la famille COUCKE-JOVENAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Charles Coucke**, veuf de Dame **Cécile Jovenau**, décédé subitement à Wattrelos, le 13 décembre 1899, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 15 courant, à 9 heures, en l'église St-Maclou, à Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Faidherbe, hameau des Trois-Bouteilles.

Les amis et connaissances de la famille SELOSSE-AUTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Emile Selosse**, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1899, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 15 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacre-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 125, boulevard de Strasbourg. 60337d

Concerts & Spectacles

Tourcoing. — *Théâtre de la salle de la Nouvelle-Union.* Direction : Alexandre fils. — On annonce pour dimanche prochain une représentation des plus intéressantes : Le *Bonheur conjugal*, comédie en trois actes, de M. A. Valabrègue.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 h. 1/2 Jeudi 14 décembre 1899 Rid. à 8 h.

(14e représentation d'abonnement de M. Ch. Darzy)

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

L'AFRICAINE, *MESSIE DE MEYERBEER* *Grand Opéra en cinq actes*

Avec le concours de Mme Duval-Melchissédec, Mme Aguado ; MM. Garret, Castel, Brésou, etc.

Au 5e acte : *Grande Marche Indienne*, dansé par Mlle Ratteri, Mme Gualdi, Aranka et les dames du Ballet. Grande mise en scène. Grand orchestre complet sous la direction de M. Levy. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

BELGIQUE

La « Justice sociale », organe de la démocratie chrétienne en Belgique, donne à M. l'abbé Daens un conseil que celui-ci devrait bien écouter :

« Les fumées de la popularité vaine et factice que les ennemis de la religion qui l'exploitent lui ont faite, obscurcissent peut-être son horizon politique. On l'applaudit à la Maison du Peuple et dans les meetings peuplés de socialistes, et il persuade sans doute que les applaudissements qui saluent ses discours sont des adhésions à sa doctrine et qu'il pourra ramener à la religion des brebis égarées. L'événement dissipera ces illusions. Alors le chrétien sincère qui est en lui déplorera l'erreur où il semble s'enfoncer. Mais les regrets ne suffisent pas à relever les ruines. Mieux vaut mille fois un catholique abandonner la politique que d'être l'instrument, même inconscient, du parti socialiste. »

Chambre des Représentants. — *Séance du 13 décembre.* — Présidence de M. Beernaert. — *La Banque nationale.* — M. Liébaert continue son discours. Il examine les différents systèmes préconisés par M. Denis. Beaucoup de personnes pensent que si on ne renouvelait pas le privilège de la Banque nationale, celle-ci viendrait à tomber. C'est une erreur. Si la loi de 1850 n'était pas prorogée, la Banque pourrait continuer toutes ses opérations. Elle pourrait même émettre des billets.

L'existence de la Banque nationale n'empêche aucune société en nom collectif de poursuivre à ses côtés une action similaire comme en Allemagne. La circulation des billets de banque dépend du gouvernement. Le gouvernement et la législature ont un droit de vie et de mort sur la Banque. Voilà à quoi se réduit son « odieux privilège ». L'orateur répond ensuite à des critiques formulées au sujet du mode d'escompte de la Banque.

M. le baron Bethune passe en revue le bilan des opérations de la Banque. La séance est levée à 4 h. 45.

Le Sénat. — Séance du 13 décembre. — *La R. P.* — M. le baron de Sélys émettra un vote négatif qui trouvera sa justification dans les inconvénients du projet gouvernemental. Il préconise le système du collège unique.

M. Tournay est hostile au projet. La raison invoquée par les partisans de la R. P.; c'est que les citoyens sont groupés en partis qui doivent être équitablement représentés au sein du Parlement. Les Chambres doivent évidemment se composer d'hommes choisis dans la majorité qui gouverne le pays sous le contrôle de la minorité. Un gouvernement n'est respectable que lorsqu'il puise sa force dans la majorité de la nation.

Le système actuel a tout au moins cet avantage qu'aucun programme ne pourrait être imposé au pays sans le consentement de la majorité de la nation. Vous voulez lui substituer un régime qui aura les pires conséquences. Vous voulez enlever à l'électeur un de ses droits les plus précieux. Vous annihilez la liberté. Votre système amène l'émiettement des partis. Il ouvre l'ère des compromissions, des coalitions de minorités. Comment constituer un ministère dans ces conditions?

L'orateur discute ensuite certains détails du projet de loi. Il aurait été partisan du vote uninominal.

M. Struyve est convaincu qu'on pouvait éviter le cartel par un projet différent. Il votera la loi avec regret. Le système d'Hondt présente des anomalies nombreuses. L'orateur n'est pas partisan des suppléants.

M. Houzeau critique certains détails du projet. Il votera cependant ce dernier. La séance est levée à 5 heures.

Woumen. — *Les dangers du patinage.* — Lundi, cinq jeunes gens s'étaient hasardés sur la glace d'un grand étang, le *Blankaert*, à Woumen. La glace s'est rompue et les cinq imprudents s'enfoncèrent. Un chasseur, le nommé Decap, réussit à sauver quatre d'entre eux. Le cinquième, un jeune homme, âgé de dix-sept ans, de Jonckershoven, fut retiré à l'état de cadavre.

Mouscron. — *Deux arrestations au Mont-à-Leux.* — *Mercredi matin, vers onze heures, deux gendarmes de Mouscron* ont arrêté, au Mont-à-Leux, dans une maison de logement appartenant à des locataires de M. Beys, marchand épicier, un individu inculpé dans une affaire de vol commis à Mouscron. Le prisonnier qui exerce la profession de fraudeur, est domicilié à Tourcoing. Il a d'abord déclaré se nommer Charles Delplanque, mais Delroye est son nom véritable. Du local de la gendarmerie, le défenu sera conduit jeudi à Coutrai pour être mis à la disposition de M. Dujardin, juge d'instruction.

Peu d'instants après, M. Vanflêteren, commissaire adjoint de police, en vertu d'un mandat d'arrêt, a appréhendé dans une chambre de la même maison un certain Alfred Coudyser, âgé de 25 ans, aussi natif de Tourcoing et sans résidence en Belgique. Cet individu est soupçonné d'avoir commis plusieurs vols à Mouscron et dans les environs. Il a été écroué au commissariat de police.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA GUERRE

Une nouvelle défaite des Anglais

Bruxelles, 13 décembre. — Le *Petit Bleu* publie la dépêche suivante reçue d'un correspondant auprès de la division Methuen :

Lundi, l'infanterie anglaise, croyant le terrain bien déblayé par le bombardement de samedi et de dimanche derniers, s'est avancée sur Maggers-Fontein. L'infanterie était appuyée par l'artillerie, qui canonnait terriblement les positions des Boërs.

Malgré cette effrayante canonnade, les Boërs sont restés impassibles dans leurs tranchées, et lorsque l'infanterie anglaise s'est rapprochée pour attaquer les retranchements, elle a été accueillie par une véritable pluie de balles, qui lui a causé des pertes considérables, à la suite desquelles elle a dû battre en retraite, et rentrer à Modder-River.

Les Anglais ont donc été absolument repoussés. La brigade des highlanders écossais a particulièrement souffert. On ne connaît pas encore le détail des pertes anglaises, mais outre les morts et les blessés, on assure que l'infanterie a laissé de 400 à 450 prisonniers aux mains du général Cronje.

Un général anglais tué

Londres, 5 décembre. — Le War Office communique la dépêche suivante : « Le Cap, 12 décembre. — Le général Methuen annonce que le général Nanchje, commandant la brigade de Highlanders, a été tué dans le combat de lundi ».

Le récit de la bataille de Maggers-Fontein

Londres, 13 décembre. — Un correspondant à Modder-River télégraphie le compte-rendu suivant de la bataille de Maggers-Fontein, livrée lundi 11 décembre :

Modder-River, 11 décembre. — De bonne heure, hier soir, la brigade des gardes et celle des Highlanders quittèrent le camp de Modder-River pour une marche de nuit dans la direction du nord-est. L'objectif était les hauteurs formant la position des Boërs. Les gardes suivirent le bord de la Rivière; un bataillon d'infanterie légère du Yorkshire s'avança, suivant également le bord de la rivière.

Les Highlanders arrivèrent, juste avant le lever du jour, au pied d'une colline, à 200 mètres des retranchements boërs, sans soupçonner le voisinage de l'ennemi et marchant encore en colonnes de compagnie, à distances rapprochées. Ils furent pris de flanc par un feu très violent, et obligés de se retirer avec de grosses pertes. Ils se reformèrent à l'abri d'une colline, où ils se maintinrent avec le plus grand courage. Un peu plus tard, le bataillon des Gordons les rejoignit, et la brigade avança graduellement jusqu'à 300 mètres de l'ennemi, montrant beaucoup de courage.

Pendant ce temps, un canon de marine, placé près de la Modder-River, un howitzer, trois batteries de campagne et une batterie montée ouvrirent un feu terrible sur les tranchées des Boërs, les prenant en enfilade, en fouillant tous les replis de terrain. Les canons des Boërs ne répondirent pas. Les Boërs s'avancèrent, en terrain découvert, sur le front des Anglais et exécutèrent un mouvement pour attaquer ceux-ci de flanc. Mais ils furent arrêtés par les gardes et l'artillerie. Dans la soirée, l'artillerie boër ouvrit le feu mais sans succès. Les Anglais concentrèrent sur leurs positions. On s'attend à ce que le combat recommence demain. Les pertes des deux côtés sont très considérables.

La situation de lord Methuen

Londres, 13 décembre. — Le War Office vient de publier la dépêche suivante :

« Le télégramme suivant de lord Methuen a été reçu de Modder-River, à heures 50 soir.

» Comme les Boërs occupaient fortement leurs retranchements ce matin, je me suis retiré en ordre parfait, ici, où je suis en sûreté. J'ai appris par les prisonniers et par des Boërs, que leurs pertes ont été terribles; certains corps ont été complètement détruits. Ils ont été très bons pour les blessés »

L'émotion à Londres

Londres, 13 décembre. — L'émotion est considérable ce soir dans la cité. Les abords du War-Office sont de minute en minute plus animés. Chacun vient aux nouvelles. On réclame anxieusement les noms des morts et des blessés. Les visages sont consternés; on dit que lord Durban réclame la tête du général Gatacre et des chefs du War-Office et beaucoup d'hommes politiques ne se cachent pas de partager son avis.

De toutes parts débouchent des marchands de journaux, qui sont immédiatement entourés. On s'arrache les éditions supplémentaires, espérant y trouver ce que le War Office ne veut pas dire. Elles enregistrent toutes, avec tristesse, le nouvel échec des armées anglaises sur la Modder, et examinent la situation que crée, à lord Methuen, son dernier revers.

Le syndicat des ouvriers à la manufacture nationale d'allumettes à Aubervilliers et à Pantin.

Paris, 13 décembre. — A la suite des incidents qui se sont produits à Aubervilliers et à Pantin dans les manufactures nationales d'allumettes, le syndicat constatant l'échec de la tentative de conciliation opérée par des délégués auprès du directeur général, a décidé de recourir à l'arbitrage de M. Waldeck-Rousseau. La lettre au ministre de l'intérieur sera envoyée dès demain.

Mgr Larue

Paris, 13 décembre. — Le Pape a donné le titre d'archevêque de Palesium à Mgr Larue, évêque démissionnaire de Langres. Sa Grandeur va demeurer à Paris, chez sa sœur, Mme Cambon.

Le général des Trappistes

Paris, 13 décembre. — Le général des Trappistes, le Père Sébastien Wiart, est atteint d'une maladie grave. On sait qu'il était capitaine des zouaves pontificaux au moment de la prise de Rome en 1870. C'est lui qui fit, en 1894, l'union des diverses congrégations de Trappistes, union qui fut proclamée à Rome ; il fut choisi pour général.

3e ÉDITION
DERNIÈRE HEURE

(DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

Une nouvelle perquisition

Paris, 13 décembre. — En vertu d'un mandat délivré par M. Lépine, M. Bernard, contrôleur général à la préfecture de police, a perquisitionné, aujourd'hui à trois heures, au domicile de M. Henri Dugouc, 70, rue de Miromesnil, et y a saisi un certain nombre d'étiquettes portant l'inscription : « Vive la France! Vive le duc d'Orléans! »

L'objet principal du mandat était de s'assurer si des étiquettes du même format portant : « Vive Déroulède » provenaient de la même source. M. Bernard n'a rien trouvé, nous dit-on, se rapportant à M. Déroulède.

A l'ambassade d'Allemagne

Paris, 13 décembre. — Le *Figaro* de demain annonce que l'Empereur d'Allemagne a décidé de supprimer le poste d'attaché militaire à son ambassade de Paris.

La « Lanterne » condamnée pour diffamation contre un ecclésiastique

Paris, 13 décembre. — La *Lanterne*, organe de M. Millerand, a été condamnée aujourd'hui, par défaut, à 5000 francs de dommages et intérêts et à 2000 francs d'amende, pour diffamation au préjudice de M. l'abbé Lacroix.

Les poursuites de Me Labori contre la « Libre Parole ». — Le jugement

Paris, 13 décembre. — La 9e chambre correctionnelle a rendu cette après-midi son jugement intenté par Me Labori, à la *Libre Parole*, qui avait émis des doutes sur l'authenticité de la blessure reçue pendant le procès de Rennes, par le défenseur de Dreyfus. Le gérant de la *Libre Parole* par l'organe de Me Ménard, a demandé la remise à quinzaine de l'affaire, se fondant sur un fait que Me Labori réclamait deux cents insertions du jugement à intervenir, exigence qui n'avait pas été prévenue.

Le tribunal ayant retenu l'affaire, le gérant de la *Libre Parole* déclare faire défaut et se retire. Me Labori présente lui-même sa défense. Le tribunal condamne la *Libre Parole* à 2,000 francs d'amende, à 1 franc de dommages et intérêts, à 40 insertions dans les journaux de Paris et 200 dans les journaux de province.

Une collision de trains au pont St-Ange

Paris, 13 décembre. — Ce soir, à 8 heures 30, par suite d'une erreur d'aiguillage, un train de ceinture de la Compagnie du Nord, a eu une collision avec un train de marchandises, sous le pont St-Ange, au quartier de la Chapelle. Les machines sont montées l'une sur l'autre. Le mécanicien du train de ceinture, M. Roujotat, et le conducteur, M. Coujrat, ont été blessés. Les dégâts matériels sont assez importants. La circulation est interrompue sur la ligne de St-Denis et la ligne de ceinture.

La Maffia en Italie

Rome, 13 décembre. — Depuis que le gouvernement a fait preuve d'énergie, en faisant arrêter le député Pannizolo, les renseignements affluent sur de nombreux méfaits, commis jusqu'à ce jour par des Maffistes et qui sont restés impunis.

La plus importante des affaires restées jusqu'ici dans l'ombre et dont le voile petit à petit se déchire, est celle du meurtre de la famille Sliniteus toute entière. Dans un délai de quelques mois, successivement douze membres de cette famille ont été assassinés. On avait vainement recherché les assassins. On sait maintenant qu'ils appartenaient à la Maffia. A propos de cette affaire, de nombreuses arrestations viennent d'être opérées : notamment celle de deux conseillers municipaux de Palerme, MM. Motise et Vitalo.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi 13 décembre.

Cours d'ouverture

Tendance soutenue. Janvier inchangé, mai baisse 2 points

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Décembre	7.25	7.33	7.42	7.47
Janvier	7.32	7.38	7.41	7.45
Février	7.38	7.44	7.45	7.47
Mars	7.43	7.48	7.47	7.24
Avril	7.45	7.49	7.49	7.22
Mai	7.47	7.52	7.20	7.24
Juin	7.48	7.52	7.22	7.26
Juillet	7.49	7.53	7.24	7.28
Août	7.44	7.49	7.10	7.14
Septembre	7.06	7.10	6.74	6.78
Octobre	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—

RECETTES	LA VEILLE	CE JOUR
Ports des Etats-Unis	52.000 balles	38.000 balles
Ports de l'intérieur	25.000 »	13.000 »

LIRE, *dans notre édition du soir, les cours d'ouverture de New-York.*

Dernières nouvelles régionales

Violent incendie rue de Roubaix, à Lille. — Mercredi soir, vers sept heures, un violent incendie a éclaté dans les magasins de la Société coopérative agricole de la région du Nord, rue de Roubaix. Quantité de machines agricoles et diverses marchandises ont été la proie des flammes. Les pertes sont considérables, mais le tout est assuré à plusieurs compagnies.

Bulletin Météorologique

Roubaix, 13 décembre.

2 heures (soir)	5° au-dessous	776 m/m	Variable.
5 heures »	5° »	776	»
			14 décembre.
Minuit (matin)	7° au-dessous	776 m/m	Variable.
4 heure »	9° »	776	»
2 heures »	10° »	776	»

BOURSE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 1899

BOURSE DE PARIS

du 13 DÉCEMBRE 1899

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
BANQUE DE FRANCE ET CRÉDIT FONCIER

	Ouv.	Clôture
3 % comptant	100 32	100 47
3 % terme	100 45	100 50
3 % Amortis. compt	99 75	.. ..
3 % Amortis. terme	.. ..	.. ..
3 1/2 % comptant	101 80	101 75
3 1/2 % terme	102 15	102 10
Emp. Tonkin 1896 compt.	.. ..	.. ..
Indo-Chine 3 1/2 0/0 cpt	464 ..	.. ..
Anglais consol. terme	.. ..	.. ..
Argentins terme	.. ..	.. ..
Autriche 4 0/0 or terme	.. ..	.. ..
Brésil 4 0/0 terme	53 ..	53 ..
Chine 4 0/0 terme	.. ..	.. ..
Egypte unifiée terme	104 50	.. ..
Espagne extérieure compt	67 ..	66 50
id. terme	67 05	66 25
Hongrois terme	.. ..	.. ..
Italien terme	94 45	94 ..
Portugais 4 0/0 terme	23 95	24 ..
Turc (série D) terme	22 50	22 80
Russe 4 0/0 1880 compt.	100 80	.. ..
id. 4 0/0 1880 compt.	100 45	.. ..
id. 4 0/0